

Approbation de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Cabinet des ministres de l'Ukraine concernant la coopération au processus de reconstruction de l'Ukraine

Monsieur le conseiller fédéral,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de l'avoir consulté dans le cadre de la procédure relative à l'approbation de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Cabinet des ministres de l'Ukraine concernant la coopération au processus de reconstruction de ce pays.

Le Canton de Neuchâtel accueille favorablement l'approbation de cet accord.

Cette démarche, au-delà de sa portée politique et humanitaire, présente un potentiel de retombées positives pour l'économie neuchâteloise. En favorisant la participation d'entreprises suisses à des projets de reconstruction ciblés, l'accord peut offrir des opportunités économiques et d'emploi pour les acteurs privés du canton. Il contribue également à renforcer l'image internationale de la Suisse, en associant son soutien économique à des exigences éthiques et à la promotion de valeurs fortes.

Le Canton de Neuchâtel dispose de compétences reconnues dans plusieurs domaines stratégiques susceptibles de contribuer utilement au processus de reconstruction, notamment :

- Le développement de technologies et leur industrialisation dans le domaine du traitement et de la gestion durable des déchets ;
- La formation et la recherche, à travers ses hautes écoles et centres d'innovation ;
- La reconstruction et la sécurisation des systèmes informatiques, grâce à ses savoir-faire en technologies numériques et en cybersécurité.

Des synergies prometteuses pourraient également être envisagées entre les technologies de pointe développées en Ukraine, notamment dans le domaine des drones, et les compétences neuchâteloises en capteurs et systèmes embarqués.

En conclusion, le Conseil d'État salue la démarche entreprise par la Confédération et soutient pleinement la ratification de cet accord, qui concilie solidarité internationale, innovation et développement économique durable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 3 novembre 2025

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
C. GRAF

La chancelière,
S. DESPLAND